

BCA BCA EXPERTISE  
BATIMENT HQ/IWG SOUTH GARDEN  
8 RUE JAMES JOULE  
44400 REZE  
Téléphone : 02.40.16.93.37

Date du rapport : 14/08/2025  
Référence BCA : **23 144 422**  
N°du Rapport : 0  
Affaire :  
Société :  
Date de sinistre :  
N°de contrat :  
N°de sinistre :  
Réf. émetteur :

P0

## RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.

Nous en avons transmis copie à votre assuré.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Camionnette fourgon	Genre : CTTE
.	Carrosserie : FOURGON
Immatriculation : GZ-583-AX	En. : E
Marque : PEUGEOT	Puiss. : 6 CV
Modèle : PARTNER III FOURGON Partner M.650KG 1.2	
Type : N10PGTCT2146355	Pl.Ass. : 3
N°de Série : VR3 EHHNP0 RN558674	Couleur : Blanc vernie
1ère mise en circ. le : 06/09/2024	
Kilométrage : 12 218 Km (relevé) / Km (retenu)	
PTAV : 1.33 T	PTAC : 1.96 T
Usures des pneus : Essieu 1 : Int G 20%, Int D 20% Essieu 2 : Int G 20%, Int D 20%	
Date de validité du contrôle technique : 06/09/2028	

Véhicule examiné avant travaux le 30/07/2025 . Etait présent pour le BCA

PIECE COMMUNIQUEE : Ordre de mission (copie).

SINISTRE CONSTATE : choc avec un corps fixe

DOMMAGE IMPUTABLE : choc avec un corps fixe Choc à l'avant droit à 45°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à : 17 287,00 € HTVA (20 744,40 € TVAC).

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 15 000,00 € HTVA (18000,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 3 619 € HTVA

Différence des valeurs : 11 381,00 €

La valeur avant sinistre retenue a été estimée HTVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de son genre (Camionnette), de ses conditions d'achat (Crédit bail - L.O.A.).

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état. La meilleure offre émane de :

**Nous sommes sans réponse à nos courriers attirant l'attention du propriétaire sur l'importance des dommages subis par son véhicule.**

Dans l'éventualité d'une prise en charge du sinistre, même partielle, par la société d'assurance, le véhicule serait alors concerné par les dispositions des **Véhicules Economiquement Irréparables**. Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 s'appliqueraient.

Dans ces conditions et compte tenu des dommages, le véhicule serait considéré techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Nous avons informé de nos conclusions , assuré, le 31/07/2025 à 09:01.

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.

TVA récupérable = Oui

Nous avons informé le 06/08/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.



Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
C	BOITIER DE DIRECTION	1 368,50	1	2	
C	AIRBAG D DE PAVILLON D	681,64	1	2	
C	AIRBAG CONDUCTEUR	662,53	1	2	
C	BERCEAU MOTEUR	654,83	1	2	
C	PARE-CHOCS AV PARTIE INFERIEURE	547,07	1	2	
C	TRANSMISSION AV D D	503,89	1	2	
C	PORTE-MOYEU AV D D	495,99	1	2	
C	PROJECTEUR D D	480,83	1	2	
CP	CAPOT-MOTEUR	470,14	1	2	
C	ECHANGEUR AIR-AIR	457,32	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV D	425,78	1	2	
CP	PARE-CHOCS AV PARTIE SUPERIEURE	384,66	1	2	
C	GARNITURE DE PAVILLON	369,14	1	2	
CP	DOUBLURE D'AILLE AV D D	366,25	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV G	335,58	1	2	
C	FAISCEAU MOTEUR	322,00	1	2	
C	BRAS DE SUSPENSION AV D D	298,25	1	2	
C	BARRE ANTI-ROULIS AV	256,92	1	2	
CP	AILE AV D D	235,49	1	2	
C	DEFLECTEUR D'AIR DE PARE-CHOCS AV	197,67	1	2	
C	RESSORT DE SUSPENSION AV D D	192,61	1	2	
C	CALANDRE	192,33	1	2	
C	AMORTISSEUR AV D D	182,03	1	2	
C	TIRANT D DE BERCEAU MOTEUR D	145,37	1	2	
C	JOINT AR D'AILLE AV D D	127,54	1	2	
CP	TOLE DE FERMETURE DE LONGERON AV D D	125,69	1	2	
C	CAPTEUR LATERAL D D'AIDE AU STATIONNEMENT	116,85	1	2	
C	CAPTEUR EXTERIEUR D D'AIDE AU STATIONNEMENT	115,69	1	2	
C	BRIN BOUCLE DE CEINTURE AV G G	107,50	1	2	
C	BRIN BOUCLE DE CEINTURE AV D D	107,50	1	2	
C	ALLONGE D DE BERCEAU MOTEUR D	105,13	1	2	
F	TRAINS AV, AR CONTROLE/REGLAGE	100,00	1	2	
C	PARE-BOUE AV D D	98,48	1	2	
F	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION	90,00	1	2	
CP	CHARNIERE D DE CAPOT-MOTEUR D	87,30	1	2	
C	JANTE AV D D	86,13	1	2	
C	LOT DE RENFORTS DE PARE-CHOCS AV	81,71	1	2	
C	PNEUMATIQUE AV D D	80,00	1	2	20
C	ABSORBEUR DE PARE-CHOCS AV	74,87	1	2	
C	FIXATION D'AMORTISSEUR AV D D	71,48	1	2	
CP	APPUI D DE FACADE AV D	69,00	1	2	
C	BUTEE A BILLES D'AMORTISSEUR AV D	65,11	1	2	
C	SUPPORT D DE TRAVERSE SUPERIEURE DE FACADE	62,57	1	2	
C	SUPPORT AV D'AILLE AV D D	60,21	1	2	
CP	RENFORT D'AILLE AV D D	57,13	1	2	
C	TUYAU DE FREIN AV D D	52,00	1	2	
C	BIELLETTE D DE BARRE ANTI-ROULIS AV D	48,83	1	2	

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
C	ROTULE DE BRAS DE SUSPENSION AV D D	43,58	1	2	
C	BUTEE DE CHOCS D'AMORTISSEUR AV D D	35,97	1	2	
C	FAISCEAU D'AIDE AU STATIONNEMENT AV	27,01	1	2	
C	REPETITEUR D'AILE AV D D	26,97	1	2	
C	ENJOLIVEUR DE ROUE AV D D	26,06	1	2	
C	LOT DE FIXATIONS D'AILE AV D D	21,32	1	2	
C	DEFLECTEUR D'AIR D DE FACADE AV D	17,92	1	2	
C	FLEXIBLE DE FREIN AV D D	14,47	1	2	
C	PROTECTEUR D'AMORTISSEUR AV D D	8,85	1	2	
C	SEMELLE INFERIEURE DE RESSORT DE SUSPEN D	8,85	1	2	
C	SEMELLE SUPERIEURE DE RESSORT DE SUSPEN D	5,52	1	2	
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2	
T	CAMERA DE RETROVISEUR INTERIEUR REGLAGE		1	2	
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	2	
T	ELEMENTS DE REDRESSAGE POSE		1	2	
T	VEHICULE POUR RESTRUCTURATION MISE AU B		1	2	
D	CAPTEUR DE PLUIE DEPOSE/POSE		1	2	
D	COLLECTEUR D'AVENT DEPOSE/POSE		1	2	
D	GARNITURE AV DE PAVILLON DEPOSE/POSE		1	2	
D	CAMERA DE RETROVISEUR INTERIEUR DEPOSE/		1	2	
T	APPUI D DE FACADE AV PREPARATION D		1	2	
D	CAPTEUR LATERAL G D'AIDE AU STATIONNEME G		1	2	
D	TRAVERSE INFERIEURE DE FACADE AV DEPOSE		1	2	
R	PASSAGE DE ROUE AV D PARTIE AV REMISE E D		1	2	
P	PASSAGE DE ROUE AV D PARTIE AV PEINTURE D		1	2	
D	PARE-BRISE DEPOSE/POSE		1	2	
D	RESERVOIR DE LAVE-VITRE AV DEPOSE/POSE		1	2	
R	BAS DE CAISSE D SECTION AV REMISE EN ET D		1	2	
P	BAS DE CAISSE D SECTION AV PEINTURE CLA D		1	2	
R	PANNEAU DE COTE D PARTIE AV SECTION PIE D		1	2	
P	PANNEAU DE COTE D PARTIE AV SECTION PIE D		1	2	
R	PORTE AV D REMISE EN ETAT D		1	2	
DP	PORTE AV D DEPOSE/POSE D		1	2	
D	PLANCHE DE BORD DEPOSE/POSE		1	2	
D	ENSEMBLE MECANIQUE AV DEPOSE/POSE		1	2	
T	CIRCUIT DE CLIMATISATION MISE A NIVEAU		1	2	
T	CIRCUIT DE FREINAGE VIDANGE		1	2	

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
T	CIRCUIT HYDRAULIQUE D'EMBRAYAGE PURGE		1	2	
T	ESSAI PROLONGE SUR ROUTE CONTROLE		1	2	
P	PEC Peinture choc 1		1	2	

**MAIN D'OEUVRE**

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	21.5	16.3 7.5	3.0	
Total Heures	21,5	23,8	3,0	15.0
Taux Horaire	65,54	65,54	75,00	65,54
Forfait		190,00		

**MONTANTS**

MAIN D'OEUVRE	4 367,08
PIECES	(tva 20,00%) 12 264,06
INGREDIENTS DE PEINTURE	(43,72 €/H) 655,80
TOTAL HTVA	17 286,94
<b>MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)</b>	<b>20 744,30</b>

**DEDUCTIONS**

PART A CHARGE ASSURÉ (usures)	Changer : PNEUMATIQUE AV D D (20,00%)	16,00
TVA (Usuelles)		3 457,36
<b>TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)</b>		<b>3 473,36</b>

<b>MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)</b>	<b>17 270,94</b>
<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENU</b>	<b>17 287,00</b>

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficience(s)
Direction	Crémaillère	Déformation importante
Direction	Biellettes	Déformation importante
Liaisons au sol	Berceau	Déformation importante
Liaisons au sol	Essieu	Déformation importante
Liaisons au sol	Jantes	Déformation importante
Liaisons au sol	Moyeux	Déformation importante
Sécurité des personnes	Ceintures	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)
Sécurité des personnes	Coussins gonflables	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)